

**« REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION DU DIPLOME D'ÉTAT
SUPERIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ
« PERFORMANCE SPORTIVE » MENTION « HOCKEY SUR GLACE »**

| <p align="center">REFERENTIEL D'ACTIVITES</p> <p><i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i></p> | <p align="center">REFERENTIEL DE COMPETENCES</p> <p><i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i></p> | <p align="center">REFERENTIEL D'EVALUATION</p> <p align="center"><i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i></p> <p>Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 1 et 2 sont définies à l'article A 212-57 du code du sport.</p> <p>Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 3 et 4 sont définies à l'annexe II du présent arrêté.</p> | |
|--|--|--|--|
| | | <p align="center">MODALITES D'EVALUATION</p> | <p align="center">CRITERES D'EVALUATION</p> |
| <p align="center">UC 1 - Construire la stratégie d'une organisation du secteur</p> | | | |
| <p>Conception du projet de la structure</p> <p>Préparation du projet stratégique de performance en hockey sur glace</p> <p>Formalisation d'un projet de développement en hockey sur glace</p> | <p>C 1.1 - Préparer la prise de décision</p> <p>C 1.2 - Elaborer un projet de développement</p> <p>C 1.3 - Mobiliser les instances dirigeantes élues.</p> | <p>Une situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables UC1 et UC2.</p> <p>Elle est réalisée au moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la production d'un document analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de performance sportive en hockey sur glace. - d'une soutenance orale suivie d'un entretien. | <p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organise une veille en termes d'information dans le champ d'intervention de l'organisation dans le cadre de réseaux professionnels, - Analyse les caractéristiques économiques, sociales, politiques et culturelles de son territoire - Analyse l'impact des politiques publiques sur l'activité du club ou de la structure de hockey sur glace - Formalise des diagnostics stratégiques pour les élus du club ou de la structure de hockey sur glace - Veille au respect des objectifs, des valeurs et |

| | | | |
|--|--|--|--|
| <p>Partage d'analyses stratégiques avec les instances dirigeantes</p> <p>Elaboration de la stratégie de mise en œuvre du projet de développement</p> <p>Organisation de la mise en œuvre des actions partenariales dans le domaine du hockey sur glace.</p> <p>Pilotage des actions de relation publiques dans le domaine du hockey sur glace.</p> <p>Vérification de la mise en œuvre des procédures administratives au sein de la direction sportive</p> | | | <p>des méthodes du club ou de la structure de hockey sur glace dans une perspective éducative</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilise les ressources interne dans la préparation d'un projet de développement - Anime une démarche d'ingénierie de projet - Formalise un projet de développement - Elabore des dossiers de financement - Transmet l'information nécessaire à la prise de décision - Expose les alternatives stratégiques aux instances dirigeantes - Prépare les travaux des assemblées décisionnelles. |
|--|--|--|--|

UC 2 - Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur

| | | | |
|---|--|---|--|
| <p>Direction d'une structure</p> <p>Accompagnement de l'équipe dans l'analyse de son organisation de travail ;</p> | <p>C 2.1 - Gérer les ressources humaines d'une organisation du secteur</p> | <p>Une situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables UC1 et UC2.</p> <p>Elle est réalisée au moyen :</p> | <p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conçoit une stratégie de développement des ressources humaines - Anticipe l'évolution des besoins en personnel |
|---|--|---|--|

UC 3 - Diriger un système d'entraînement en hockey sur glace

| | | | |
|---|--|--|--|
| <p>Encadrer des activités complexes d'entraînement et de formation</p> <p>Pilotage du système de l'entraînement en hockey sur glace ;</p> <p>Organisation du système de l'entraînement en hockey sur glace ;</p> <p>Evaluation du système d'entraînement en hockey sur glace ;</p> <p>Observation de la performance des autres joueurs pendant la compétition en hockey sur glace;</p> <p>Observation de la performance des autres équipes pendant la compétition en hockey sur glace;</p> <p>Organisation des échanges de pratique avec une équipe technique en hockey sur glace.</p> | <p>C 3.1 - Concevoir le plan de performance sportive en hockey sur glace</p> <p>C 3.2 - Planifier la préparation de la performance sportive en hockey sur glace</p> <p>C 3.3 -Accompagner l'athlète vers l'optimisation de la performance en hockey sur glace</p> <p>C 3.4 - Conduire l'évaluation du projet de la performance en hockey sur glace</p> | <p>L'épreuve certificative est réalisée au moyen de :</p> <p>1) une mise en situation professionnelle composée de:</p> <p>a. l'exposé suivi d'un entretien à partir d'un document produit par le candidat présentant la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet de performance sportive.</p> <p>b. l'encadrement d'une séance d'entraînement suivie d'un entretien.</p> <p>2) une action de formation de formateurs composée de :</p> <p>a. la production d'un document présentant la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet de formation en hockey sur glace.</p> <p>b. une présentation orale de l'action de formation suivie d'un entretien.</p> | <p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse les facteurs de la performance sportive en hockey sur glace - Définit les objectifs de performance à court, moyen et long terme en hockey sur glace - Choisit les indicateurs de réussite intermédiaire - Définit une politique de détection des jeunes joueurs de hockey sur glace - Organise les échanges de pratique avec une équipe technique de hockey sur glace - Organise la cohérence entre les différents temps de la préparation de la performance sportive en hockey sur glace - Définit les axes de la préparation physique des joueurs de hockey sur glace - Définit les axes de la préparation mentale des joueurs de hockey sur glace - Conçoit une politique de suivi social et professionnel des joueurs de hockey sur glace |
|---|--|--|--|

| | | | |
|--|--|--|--|
| <p>Encadrement de stagiaires dans le cadre de formation de formateurs en hockey sur glace.</p> <p>Réalisation de comptes rendus et de bilans pédagogiques.</p> | <p>C 3.5 - Organiser des actions formatives dans le cadre des réseaux professionnels en hockey sur glace</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Dirige l'entraînement en hockey sur glace - Veille au respect des différents protocoles de travail établis - Encadre les joueurs de hockey sur glace dans le cadre de la compétition - Analyse le comportement des joueurs de hockey sur glace pendant la compétition - Met en œuvre des médiations d'ordre stratégique, technique, physique ou relationnel - Gère la relation avec les médias - Formalise les bilans sportifs en hockey sur glace - Analyse les écarts constatés entre les résultats et les objectifs fixés - Propose aux instances dirigeantes de nouvelles perspectives de développement - Conçoit des actions de formation adaptées aux besoins des réseaux professionnels du club ou de la structure de hockey sur glace - Coordonne la mise en œuvre des actions de formation décidées |
|--|--|--|--|

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> - Anime des actions de formation en hockey sur glace - Participe aux échanges professionnels dans le cadre de formation de formateurs en hockey sur glace - Evalue des actions de formations en hockey sur glace |
|--|--|--|--|

UC 4 - Encadrer le hockey sur glace en sécurité

| | | | |
|--|---|---|---|
| <p>Encadrement de pratiquants confirmés en hockey sur glace en sécurité</p> <p>Encadrement du hockey sur glace en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers</p> <p>Vérification de la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation de l'activité hockey sur glace</p> <p>Vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité en hockey sur glace</p> | <p>C 4.1 - Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en hockey sur glace</p> <p>C 4.2 - Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en hockey sur glace</p> <p>C 4.3 - Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en hockey sur glace</p> | <p>Un justificatif de participation à un stage d'arbitrage de niveau régional est obligatoire pour accéder à la situation d'évaluation certificative de l'UC4.</p> <p>L'épreuve certificative est réalisée au moyen d'une présentation orale suivie d'un entretien.</p> | <p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evalue les risques objectifs liés à la pratique du hockey sur glace - Evalue ses propres capacités à effectuer une démonstration technique en hockey sur glace - Explicite les différents éléments de la démonstration technique - Evalue les risques objectifs liés au hockey sur glace pour le joueur - Anticipe les risques potentiels pour le joueur - Maîtrise le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident - Evalue les risques objectifs liés au contexte de pratique - Anticipe les risques juridiques liés à la pratique du hockey sur glace et au milieu dans lequel il se pratique |
|--|---|---|---|

| | | | |
|--|--|--|---|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> - Assure la sécurité passive des équipements - Agit en cas de maltraitance des mineurs |
|--|--|--|---|

« ANNEXE II

« SITUATION D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE DES UNITÉS CAPITALISABLES UC 3 ET UC 4 DU DIPLOME D'ÉTAT SUPERIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « PERFORMANCE SPORTIVE » MENTION « HOCKEY SUR GLACE »

« Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables UC3 et UC4 :

« Avant la date des épreuves, dans les conditions fixées par le recteur de région académique, le candidat transmet un document composé de 20 pages maximum et de 10 pages maximum d'annexe, concernant la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet de performance sportive pour les joueurs d'une équipe de catégorie U18 au minimum.

« Les annexes doivent comporter les documents suivants :

- « - une étude de la caractéristique du groupe entraîné,
- « - une planification de la saison sportive,
- « - une évaluation des performances individuelle et collective des joueurs.

➤ Épreuve certificative de l'UC3 :

« L'épreuve certificative se décompose comme suit :

« 1°) Mise en situation professionnelle se déroulant dans la structure d'alternance pédagogique du candidat :

- « - le candidat expose aux évaluateurs pendant 20 minutes maximum le projet de performance sportive susmentionné, suivi d'un entretien de 40 minutes maximum.

« - le candidat dirige une séance d'entraînement d'une durée de 60 minutes maximum, avec les joueurs d'une équipe de catégorie U18 minimum présenté dans le projet de performance susmentionné. Elle est suivie d'un entretien avec les évaluateurs de 30 minutes maximum portant sur la réalisation et l'efficacité de la séance proposée notamment au regard des facteurs de la performance.

« 2°) Entretien portant sur une action de formation de formateurs se déroulant en organisme de formation :

« Avant la date des épreuves, dans les conditions fixées par le recteur de région académique, le candidat transmet un document composé de 20 pages maximum et de 15 pages maximum d'annexe concernant la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet de formation en hockey sur glace.

« Le jour de l'épreuve, le candidat présente aux évaluateurs l'action de formation de formateurs qu'il a conduite, pendant 20 minutes maximum. Cette présentation est suivie d'un entretien de 40 minutes maximum avec les évaluateurs permettant de vérifier la capacité du candidat à organiser des actions formatives en hockey sur glace.

➤ Epreuve certificative de l'UC 4 :

« Le candidat doit participer à un stage d'arbitrage de niveau régional. Seuls les candidats en mesure de présenter un justificatif de participation délivré par le département arbitrage de la Fédération française de hockey sur glace peuvent accéder à l'entretien.

« L'épreuve certificative se déroule sur la base du dossier relatif au projet de performance sportive susmentionné et consiste en une présentation orale suivie d'un entretien.

« Lors de la présentation, d'une durée de 10 minutes maximum, le candidat justifie les choix sécuritaires effectués lors de la conception et la mise en œuvre du projet de performance, parmi notamment les thématiques suivantes :

« - la sécurité des pratiquants et des tiers ;

« - la prévention des conduites à risque ou l'éthique sportive (les violences sociales) ;

« - la charge d'entraînement, la prise en compte de la préparation des athlètes ;

« - l'hygiène de vie du sportif ; gestion de la santé , de la vie physique (est entendu par gestion de la vie physique la capacité du sportif de pratiquer plus tard avec une certaine expertise, en y prenant du plaisir et en respectant sa sécurité et celle des autres.

« - la réathlétisation.

« La présentation est suivie d'un entretien d'une durée de 20 minutes maximum permettant aux évaluateurs de vérifier la capacité du candidat à encadrer le hockey sur glace, en sécurité. »

« ANNEXE III

« TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DISPENSES DES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF) ET DES EXIGENCES PREALABLES A LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE (EPMSP) AINSI QUE DES ÉQUIVALENCES D'UNITÉ CAPITALISABLE (UC) AVEC LE DIPLÔME D'ETAT SUPÉRIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « PERFORMANCE SPORTIVE » MENTION « HOCKEY SUR GLACE »

« La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans le tableau figurant ci-après est dispensée des exigences préalables à l'entrée en formation et/ou de la vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du DESJEPS spécialité « performance sportive » mention « hockey sur glace » suivantes :

| | EPEF (*) visées à l'article 3 | EPMSP (*) visées à l'article 5 | UC 1 | UC 2 | UC 3 | UC 4 |
|---|-------------------------------------|--------------------------------------|------|------|------|------|
| DEJEPS spécialité « performance sportive » mention « hockey sur glace » et justifier d'une expérience d'encadrement sportif du hockey sur glace de trois saisons sportives lors des 5 dernières années. | | X | | | | X |
| BEES 1 ^{er} degré option « hockey sur glace » et justifier d'une expérience d'encadrement sportif du hockey sur glace de trois saisons sportives lors des 5 dernières années. | | X | | | | X |
| BEES 2 ^{ème} degré option « hockey sur glace » | | | X | X | X | X |

*EPEF : exigences préalables à l'entrée en formation.

*EPMSP : exigences préalables à la mise en situation professionnelle.

*BEES : brevet d'Etat d'éducateur sportif.

*DEJEPS : diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.